



Conseil communal du 29/04/2026

Réponse à l'interpellation n°33 :

« La délivrance de cartes de stationnement à des véhicules pourtant exclus du règlement communal ; Interpellation introduite par M. BOÏKETE Philippe, Conseiller communal PS » (ordre du jour complémentaire)

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation relative à l'application du règlement communal en matière de carte de stationnement.

Les principes d'exclusion que vous évoquez sont clairs et continuent de constituer la base de l'instruction des demandes. Les critères sont bien intégrés dans les procédures administratives et sont, en appliqués de manière stricte par les services compétents.

Pour prendre l'exemple concret du Camions lift que vous citez et donc je n'ai pas connaissance, aucune donnée n'est disponible sur le certificat d'immatriculation du véhicule concernant sa catégorie.

Une demande d'accès étendu aux données de la DIV (juin 2025) a été demandée, le fournisseur de logiciel est chargé d'établir le lien informatique.

Ces situations tout à fait exceptionnelles et marginales dans l'application rigoureuse du règlement.

Pour les véhicules utilitaires mis à disposition d'un travailleur domicilié à Saint- Josse, nous demandons la preuve du lien de contrat qui existe entre le travailleur et la société (attestation).

Cela étant, comme dans tout système administratif reposant à la fois sur des déclarations, des pièces justificatives et des contrôles automatisés, il peut subsister des situations particulières ou des cas résiduels qui nécessitent une analyse plus approfondie.

Je tiens toutefois à être très clair : il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause du règlement, ni d'une volonté de s'en écarter, mais bien de situations ponctuelles que nous nous attachons à corriger mais de là à y voir ce vous voudriez faire croire, il y a un pas que je vous laisse franchir seul.

Le logiciel de gestion est toujours pleinement utilisé et constitue un outil central dans le traitement des demandes et le contrôle sur le terrain. Des vérifications régulières sont effectuées afin d'en garantir la bonne utilisation et d'identifier d'éventuelles anomalies.

Le Collège communal reste donc particulièrement attentif à ce que le règlement soit appliqué avec rigueur et équité, dans un contexte où la pression sur l'espace public impose une gestion exigeante et transparente.

Je vous remercie pour votre attention.